



Le programme de subventions homonymes

Contexte

Le programme de subventions homonymes a été développé en 2016 pour interconnecter les communautés au Canada et est administré par la Fondation canadienne de la santé des femmes (FCSF). Ces subventions permettent aux entreprises locales et aux personnes intéressées d'apporter leur soutien à des sujets de recherche pertinents au sein de la santé des femmes.

Directives de la bourse Shoppers Drug Mart

La FCSF tient à remercier Shoppers Drug Mart pour leur engagement en faveur de la santé des femmes.

Grâce à Shoppers Drug Mart, la FCSF est fière d'accorder une subvention pouvant aller jusqu'à 3 000 \$ à ceux qui s'engagent à trouver des solutions aux problèmes de santé reproductive auxquels font face les femmes au Canada. Ouverte à n'importe quel domaine de l'obstétrique et de la gynécologie, cette subvention a pour objectif de contribuer à l'amélioration des traitements, de la recherche et de l'éducation dispensés aux femmes.

Admissibilité

- Les candidats doivent être citoyens canadiens, affiliés à un établissement ou à une organisation de la santé, ou encore être des étudiants en formation, et démontrer leur engagement en faveur de la promotion de la santé des femmes;
- Les propositions soumises ne doivent pas faire partie d'un projet plus vaste financé par d'autres sources et doivent durer deux ans ou moins;
- Un financement peut également être fourni pour: a) un apprentissage formel individuel dans un collège ou une université; b) pour soutenir un stage ou une expérience de travail dans une organisation de soins de santé; ou c) pour l'élaboration et la présentation d'un exposé sur des recherches nouvelles ou émergentes étayées par des preuves à un public influent;
- Le financement est attribué en fonction du score le plus élevé obtenu sur une proposition;
- Seuls les projets directement liés aux domaines de l'obstétrique et de la gynécologie sont pris en compte pour un financement;
- Le processus de révision est la responsabilité de la FCSF;
- Les commentaires et / ou les notes des examinateurs ne sont pas mises à la disposition des candidats;
- Les candidats doivent être membres de la SOGC ou disposés à le devenir.

Processus de vérification

Le processus d'examen incombe au Comité d'examen des demandes de subvention de la FCSF.

Chaque application est soigneusement examinée et vérifiée pour en assurer la cohérence et le respect des directives. Le financement est attribué en fonction du mérite du projet. Les commentaires et / ou les notes des examinateurs ne sont pas mises à la disposition des candidats.

L'évaluation sera en fonction de plusieurs critères, notamment:

1. Impact potentiel
2. Base de connaissances crédible ou efficacité du plan de travail (le cas échéant)
3. Capacité démontrée à présenter des informations ou pertinence de la méthodologie (le cas échéant)
4. Démonstration de la manière dont la carrière ou la pratique serait améliorée
5. Soutien aux buts et objectifs de la subvention

Date limite pour le dépôt de la demande

La date limite pour le dépôt de la demande est le 15 avril 2019. Les soumissions reçues au-delà de cette date seront inadmissibles et ne seront pas examinées. Il incombe au candidat de s'assurer que tous les critères soient respectés.

Précautions

Toute demande ne renfermant pas tous les éléments susmentionnés, y compris le budget, sera immédiatement disqualifiée. Les candidats seront avisés si les renseignements sont insuffisants ou si leur demande a été disqualifiée.

Les candidats doivent s'assurer que leur soumission a bien été reçue. S'ils n'ont pas reçu de confirmation, ils sont tenus d'aviser la FCSF (un courriel de confirmation de la fondation confirmant la réception de leur soumission est envoyé dans les 5 journées ouvrables suivant la réception).

Le défaut de terminer de façon satisfaisante une activité / un projet financé sans motif valable rendra le bénéficiaire inéligible à recevoir un financement futur de la FCSF et entraînera la perte de toute partie de la subvention qui aurait pu être retenue.

Remise de la bourse

Le gagnant sera contacté directement par la Fondation canadienne pour la santé des femmes au plus tard en juin de l'année de soumission.

Rapport du récipiendaire

Les récipiendaires sont responsables de la gestion des activités quotidiennes liées à leur bourse et seront tenus de fournir un rapport d'étape d'une page à la FCSF. Le financement non utilisé dans les 24 mois doit être retourné à la FCSF, à moins d'indications contraires.

Dans l'éventualité où la bourse est utilisée pour appuyer un atelier ou une autre activité publique, la contribution de la bourse Shoppers et de la FCSF doit être mentionnée.

Une fois le projet terminé, le rapport final doit comprendre :

1. Déclaration quant à l'effet/l'apprentissage lié au projet sur les politiques de la santé, l'importance du travail ou de la façon dont les professionnels peuvent participer au changement positif dans le domaine des soins de la santé et l'alimenter;
2. Ventilation du budget final;
3. Reconnaissance appropriée du soutien de Shoppers Drug Mart et de la FCSF;
4. Tout article qui a été publié et est pertinent aux résultats du projet complété ou qui en traite;
5. Confirmation que le rapport final est la propriété de la FCSF et qu'il peut publier le rapport en partie ou en totalité;
6. Lettre de remerciement à Shoppers Drug Mart;

Dans certains cas, un suivi supplémentaire pourrait être exigé par la FCSF pour faire état des progrès à la suite de la conclusion du projet original.

Comité de subvention

Le lauréat sera choisi par un comité composé de deux membres du conseil d'administration de la FCSF et d'un critique externe. Le donateur sera informé des détails une fois le candidat retenu choisi.